



BERNADETTE CESARI

NOTAIRE SARTÈNE

COLLABORATRICES

LÉA CESARI

DIPLOMÉ NOTAIRE
RESPONSABLE POLE DROIT DE LA
FAMILLE

ILHAM KARKI

COLLABORATRICE
POLE DROIT DE LA FAMILLE

HINANO SAMPIERI

COLLABORATRICE
POLE DROIT DE LA FAMILLE

AURÉLIA DE ZUTTER

RESPONSABLE PÔLE DROIT IMMOBILIER

MATHILDE LEANDRI

COLLABORATRICE
POLE DROIT IMMOBILIER

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

PÔLES COMPÉTENCES

FAMILLE
PATRIMOINE
IMMOBILIER
RURAL
ENTREPRISES

COORDONNÉES :

1 Av. Hyacinthe Quilichini
20100 SARTÈNE
TÉLÉPHONE : 04.95.77.02.19

COURRIEL :

cesari@20015.notaires.fr

SITE INTERNET :

bernadettecesari.notaires.fr



Membre d'une association agréée-Certifié iso 9001 par AFNOR CERTIFICATION-. Étude fermée le Samedi
Détenant des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA

Semu à fiancu à voi par accumpagnà vi in ogni tappa di à vostra vita

Nous sommes à vos côtés pour accompagner vos projets

**CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO**

Sartène, le 18 décembre 2023

**NOTORIETE ACQUISITIVE Mme Marie Julie PIETRI veuve PERETTI
203624 /BC /LMC**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, TROIS MOIS DURANT, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens à CAURO, GROSSETO-PRUGNA et BASTELICACCIA, appartenant à :

Madame Marie Julie PIETRI, en son vivant Retraitée, demeurant à CAURO (20117).

Née à CAURO (20117), le 18 avril 1875.

Veuve de Monsieur Antoine PERETTI et non remariée.

Votre bien dévoué.

P/ Me Bernadette CESARI



CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de CAURO (CORSE DU SUD), Commune de BASTELICACCIA (CORSE DU SUD), Commune de GROSSETO PRUGNA (CORSE DU SUD).
ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),
1 Av. Hyacinthe Quilichini.
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 7 décembre 2023. Il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante:

Madame Marie Julie PIETRI, en son vivant Retraitée, demeurant à CAURO (20117).

Née à CAURO (20117), le 18 avril 1875.

Veuve de Monsieur Antoine PERETTI et non remariée.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après:

- A CAURO, Lieu-dit Olmellone Alziccio et Torricha, des parcelles de terre cadastrées section A, n°277 (16 a 63 ca); section A, n°278 (03 ha 04 a 21 ca), section B, n°169 (25 ca), section B, n°567 (58 a 17 ca). A CAURO (CORSE-DU-SUD) 20117 Lieu-dit Acquella, diverses parcelles de terre cadastrées section A, n°464 (52 a 05 ca), section A, n°466 (38 ca), section A, n°47 (01 ha 78 a 26 ca), section A, n°335 (01 ha 64 a 59 ca), section A, n°336 (38 a 14 ca), section A, n°337 (04 a 00 ca), section A, n°343 (38 ca), section A, n°588 (BND à prendre dans 03ha30a60ca, 01 ha 10 a 20 ca).

- A BASTELICACCIA (CORSE-DU-SUD) 20129 Lieu-dit Seghia, deux parcelles de terre cadastrées section D, n°1137 (02 ha 76 a 20 ca), section D, n°1152 (03 ha 14 a 40 ca).

- A GROSSETO-PRUGNA (CORSE-DU-SUD) 20128 Lieu-dit Spronatojo, trois parcelles de terre cadastrées section B, n°121 (12 ha 31 a 42 ca), section B, n°122 (51 a 66 ca), section B, n°127 (07 ha 65 a 18 ca).

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261, 2265, et 2272 du Code civil (ex: 2229).

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017:

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

POUR AVIS, Me CESARI, Notaire Officier Public